

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 11 avril 2024

Délibération n° 2024-030

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Betty VREVIN (arrivée à 19h28 à compter de la délibération n°2024-010) – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Antoine RICHARD qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN
Christelle GALLIEZ qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absentes :

Marie-Pierre SLATKOVIE
Julie DI-CRISTINA

A été nommée secrétaire de séance : Dominique LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 05 avril 2024

Objet : Cession d'une partie d'un terrain appartenant au CCAS - parcelle cadastrée section A n°222 (partie) à VIEUX-CONDÉ

Préambule :

Le CCAS est propriétaire de la parcelle référencée sections A n°222 située rue Carlos DAVAINÉ à Vieux-Condé d'une contenance totale de 4 595 m².

Le CCAS a reçu une demande d'un administré voulant se porter acquéreur d'une partie de cette parcelle (172 m²), étant propriétaire de la parcelle attenante à celle-ci.

Le Conseil d'Administration doit avoir l'avis de la commune pour procéder à la vente de cette partie de terrain au prix de 1 380 € (172 m²) + frais de division cadastrale (frais de géomètre) et frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines en date du 29 décembre 2023, concernant la partie de la parcelle référencée : section A n°222 de 172 m²,

Considérant que la commune doit se prononcer favorablement pour que le CCAS puisse procéder à la cession d'une partie de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité par 25 voix pour,

- **De donner un avis favorable à la cession d'une partie de la parcelle appartenant au CCAS référencée section A n°222 partie d'une contenance de 172 m² située rue Carlos DAVAINÉ à Vieux-Condé au prix de 1 380 € avec frais de division cadastrale (frais de géomètre) et frais notariés à la charge de l'acquéreur.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :
- Transmission au contrôle de légalité le : 23/04/2024
- Publication sur le site internet de la ville le : 23/04/2024